

jeudi 04 Novembre 2021 - n°320

**Agenda** - Notez bien !

**Centre-ville et Commerce** - Villes de France interrogée par la mission d'information de l'Assemblée nationale sur l'avenir et le rôle des commerces de proximité

**Attractivité** - Analysez la fréquentation de votre commune grâce au Dataviz Cœur de Ville

**Finances** - Projet de loi de finances pour 2022 : Villes de France auditionnée par le Sénat

**Politique de la ville** - Un rapport montre les spécificités de la crise sanitaire dans les Quartiers prioritaires

**Innovation** - Prix Territoria 2022 : Les villes moyennes récompensées pour leur innovation

**Tourisme** - Propositions de l'Alliance France Tourisme pour une stratégie touristique

**Développement économique** - Parution du premier rapport du comité d'évaluation de France Relance

**Mobilité** - Lancement d'un appel à partenariat du Cerema pour des plans de mobilité simplifiés dans les villes moyennes

**Urbanisme** - S'inscrire à la formation du CEPRI sur la réduction de la vulnérabilité à l'inondation

## AGENDA



### Notez bien !

#### Mercredi 17 novembre 2021

Visite d'une délégation d'élus de *Villes de France* au Salon des Maires Paris

#### Jeudi 25 novembre 2021

Une journée avec *Villes de France*

Visites thématiques : Action Cœur de Ville et Transition énergétique  
Laon

#### Mercredi 1er décembre 2021

**10h00** : Assemblée générale de *Villes de France*

**14h00** : Les Rendez-vous de l'intelligence locale " *Villes Moyennes : la ville verte idéale ?* "

Fédération des Caisses d'Épargne, 5 rue Masseran - 75007 Paris

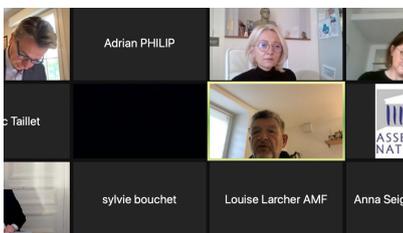
[Programme](#)

[Inscription](#)

#### Jeudi 9 décembre 2021 (14h30-17h00)

Groupe de travail conjoint Numérique et Transition écologique de *Villes de France* à Laon  
Visioconférence

## CENTRE-VILLE ET COMMERCE



### Villes de France interrogée par la mission d'information de l'Assemblée nationale sur l'avenir et le rôle des commerces de proximité

L'Assemblée nationale mène depuis le mois de mai 2021 une mission d'information sur le rôle et l'avenir des commerces de proximité dans l'animation et l'aménagement des territoires sous la présidence d'Emmanuel Maquet

(Somme – LR) et dont la rapporteure est Sandra Marsaud (Charente – LREM).

Jeudi 28 octobre, les membres de la mission ont interrogé les associations d'élus dans le cadre d'une table-ronde. Luc Bouard, maire de La Roche-sur-Yon et Secrétaire de *Villes de France*, représentait l'association.

Tout d'abord, il est revenu sur le rôle bénéfique du programme Action Cœur de Ville et des Opérations de revitalisation des territoires qui participent activement à soutenir le commerce de proximité. Trois ans après le lancement du dispositif ACV, les résultats sont déjà présents avec une attractivité retrouvée (voir [Ondes Urbaines n°319](#)) et des taux de vacances qui se stabilisent. La prolongation du programme est évidemment une bonne nouvelle

et *Villes de France* continuera d'être mobilisée pour maintenir cette dynamique positive pour le commerce de proximité.

Luc Bouard a aussi regretté, comme l'ensemble des représentants des associations d'élus, la disparition du FISAC. Si ce dernier présentait quelques défauts, notamment une lenteur administrative du traitement des dossiers et certains doublons, les élus et les bénéficiaires appréciaient cette aide.

Également, le cas du e-commerce et de son développement sur les territoires par le biais des entrepôts a été largement développé. Sans remettre en cause ce phénomène, il convient désormais de l'encadrer pour lutter contre une iniquité entre commerces physiques et pure-players. *Villes de France* avait porté et soutenu un amendement en ce sens lors du projet de loi Climat & Résilience qui avait été retoqué lors de la commission mixte paritaire.

Enfin, dans le prolongement de ce débat, la création de nouvelles grandes surfaces a été discutée. Si le projet de loi précédemment évoqué pose désormais le principe général d'interdiction de toute nouvelle autorisation commerciale générant une artificialisation des sols, il autorise une procédure dérogatoire pour les projets de création ou d'extension de surfaces inférieures à 10 000m<sup>2</sup>, soit 80% des projets menés en périphérie des villes.

## ATTRACTIVITÉ



### Analysez la fréquentation de votre commune grâce au Dataviz Cœur de Ville

Quel est l'impact de la crise sanitaire sur l'activité du centre-ville de ma commune ? Quel est le bilan de la saison touristique 2021 ? Les 222 villes du Programme Action Cœur de Ville disposent d'un service de datavisualisation. Offert par la Banque des Territoires, il permet d'accéder à une multitude de jeux de données et d'effectuer rapidement un diagnostic de votre territoire.

Depuis septembre 2021, l'outil s'est enrichi d'un nouvel indicateur pour analyser l'évolution de la fréquentation des quartiers sur les communes ACV. Chaque mois, des graphiques fournissent des informations inédites sur le dynamisme des villes au cours du mois précédent, ainsi qu'un historique de la fréquentation depuis janvier 2020. Ces informations sont fiables et actualisées tous les mois. A vous de les utiliser pour évaluer l'impact de vos projets de revitalisation et mesurer la reprise de l'activité !

[Pour accéder à Dataviz Action Cœur de Ville](#)

Les données de fréquentation figurent dans l'espace personnalisé de votre ville. Connectez-vous via votre compte utilisateur de la Banque des Territoires pour y accéder. Pour toute première utilisation du service personnalisé, contactez directement [datavizcoeurdeville](mailto:datavizcoeurdeville)

Producteur de données : MyTraffic – Date analyse et data visualisation : Spallian

## FINANCES



### Projet de loi de finances pour 2022 : Villes de France auditionnée par le Sénat

Mardi 2 novembre, Loïc Hervé (Haute-Savoie – UDI), le rapporteur de la mission « Relations avec les collectivités territoriales » du projet de loi de finances pour 2022, interrogeait les associations d'élus du bloc local. A cette occasion, Denis Thuriot, maire de Nevers, représentait *Villes de France*.

Dans un premier temps, l'édile est revenu sur les conséquences de la crise sanitaire sur les budgets des villes moyennes. Ces derniers ont subi une forte érosion en raison des charges liées : coût d'animation des centres de vaccination pratiquement non compensés par le ministère de la Santé ; « coûts cachés » ; conséquences financières dans les secteurs culturels, sportifs et touristiques. A cela s'ajoute la nécessité de continuer à investir pour réussir la relance, encouragée par l'État, tout en évitant d'aggraver le pouvoir d'achat des habitants. Un grand écart difficile à assumer pour de nombreuses collectivités.

Surtout, Denis Thuriot a rappelé la particularité des villes moyennes qui assument des charges de centralité toujours plus importantes depuis la loi NOTRe et dont une très grande majorité n'ont pas bénéficié du filet de sécurité budgétaire. *Villes de France* souhaite donc que soit introduit dans les textes législatifs la notion d'effort juste, faisant en sorte que les ressources transférées le soient en fonction des capacités contributives de chaque collectivité.

Le Plan de relance et les CRTE ont également été au cœur des débats. Si la majoration de la DSIL fléchée vers les CRTE va dans le bon sens, la multiplication des appels à projets interroge. En effet, faute d'ingénierie suffisante, toutes les collectivités ne pourront pas suivre le rythme avec le risque que les dispositifs « ratent » leur cible en privilégiant celles en capacité de répondre tant techniquement qu'administrativement aux appels à projets.

Enfin, le maire est revenu sur plusieurs sujets financiers : le niveau de péréquation horizontale et verticale des communes, les indicateurs pris en compte dans la DGF ainsi que l'hypothèse d'une réactivation des contrats de Cahors.

## POLITIQUE DE LA VILLE



### Un rapport montre les spécificités de la crise sanitaire dans les Quartiers prioritaires

*Villes de France* est membre du comité d'orientation de l'Observatoire national de la politique de la ville (ONPV) qui avait été créé par la loi du 21 février 2014 lui conférant un rôle majeur pour la connaissance des quartiers prioritaires. Cette instance est actuellement présidée par le préfet Jean-François Cordet, avec le soutien de l'expertise de l'Agence nationale de la cohésion des territoires. Dans

le cadre de ses missions, l'ONPV a publié récemment un rapport particulièrement instructif sur les vulnérabilités et les ressources des quartiers prioritaires de la politique de la ville, et a l'intérêt de dresser un panorama des conditions de vie des résidents de ces quartiers plus exposés à la crise liée à la Covid-19. En mars 2020, ils étaient deux fois plus fréquemment positifs à la Covid-19 que les habitants du reste du territoire. Résidant plus fréquemment dans des communes densément peuplées et dans des logements sur-occupés, ces habitants sont également plus vulnérables en raison de leurs conditions d'emploi. Ce sont les « *nouvellement vulnérables* » de la crise sanitaire. En complément des moyens déployés par les pouvoirs publics, ces habitants ont pu mobiliser d'autres ressources (relations de proximité et d'entraide) pour faire face aux difficultés du quotidien. Des emplois informels (mécanique de rue, entretien d'un potager...) constituent souvent un complément de revenu dans ces quartiers. Le rapport comprend également vingt-quatre fiches thématiques relevant des trois piliers de la politique de la ville (cohésion sociale, emploi et développement économique, cadre de vie et renouvellement urbain).

[Pour en savoir plus](#)

## INNOVATION



### Prix Territoria 2022 : Les villes moyennes récompensées pour leur innovation

La semaine dernière, le jury des Prix Territoria, auquel participe *Villes de France*, s'est réuni sous la présidence de Jacqueline Gourault, Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, pour récompenser les collectivités les plus innovantes.

A travers 19 thématiques, ce sont ainsi 53 collectivités qui ont été récompensées d'un prix, qu'il soit or, argent ou bronze, symbolisant leur capacité d'innovation publique au service des usagers, la possibilité de transposition sur d'autres territoires mais également la bonne utilisation des deniers publics. Évidemment, les villes moyennes membres de *Villes de France* ont brillé puisqu'elles ont remporté de nombreux Territoria :

- **Or** : Saint-Louis, en partenariat avec Hégenheim, pour sa coopération multipartenariale franco-suisse pour l'aménagement d'un parc urbain naturel ; Laon pour sa campagne d'attractivité territoriale « *Venez vivre à Laon* » ; Saint-Quentin pour l'action Solidaire du CCAS envers les personnes isolées ; Caluire-et-Cuire pour son école de formation interne Les TRUC2 pour et par les agents ;
- **Argent** : la CA Béthune-Bruay, Artois Lys Romane pour son Défi familles en faveur d'une alimentation positive et solidaire
- **Bronze** : Beauvais pour son action de communication en faveur des artistes locaux diffusés sur le standard téléphonique de la mairie ; Caluire-et-Cuire pour son innovation managériale sur le schéma organisationnel ; Cagnes-sur-Mer pour ses mariages en visioconférence ; Saint-Quentin pour sa solution d'arrosage intelligent et autonome ; CA du Grand Chalon pour la rénovation énergétique de lotissements pilotes.

[Pour consulter le palmarès complet](#)

## TOURISME



### Propositions de l'Alliance France Tourisme pour une stratégie touristique

L'Alliance France Tourisme publie ses "*propositions pour une stratégie touristique française*". Présidé par Dominique Marcel, président du conseil d'administration de la Compagnie des Alpes (groupe Caisse des Dépôts), ce "*cercle de réflexion*"

regroupe "les entreprises leaders du secteur du tourisme" : Accor, Groupe Barrière, Belambra, Groupe ADP, GL Events, Kering, Oui SNCF, Pierre et Vacances, Selectour, Viparis...

### **Ériger le tourisme au rang de priorité et s'armer d'une stratégie française**

Les deux premières propositions sont d'une part de se doter d'une stratégie nationale structurant le secteur pour les 10 prochaines années, de déployer une gouvernance solide pour piloter cette vision stratégique et d'organiser le dialogue entre les pouvoirs publics et le secteur, et d'autre part d'améliorer le suivi statistique du secteur, de bâtir et promouvoir la souveraineté numérique française par la protection des données touristiques.

### **Inventer l'industrie touristique du futur**

Ce second axe comprend sept propositions dont restructurer et moderniser l'offre existante et relancer l'investissement. L'Alliance invite à structurer l'offre de services dans les territoires : créer des pôles de compétitivité touristiques, s'appuyer sur des parcours à thématiques fortes et identifier les tendances émergentes. Autre enjeu majeur : organiser la stratégie marketing en France et à l'étranger notamment en réinstaurant les contrats de destinations et en partageant les stratégies de promotion de destinations spécifiques selon un calendrier annuel, en coordination avec les instances stratégiques de la destination France. Enfin, la stratégie touristique française souhaitée viserait à rendre accessibles les destinations et favoriser les mobilités au sein des territoires mais aussi à accompagner la transformation vers un tourisme plus responsable et durable des entreprises résolument engagées et à réussir la transformation numérique.

### **Se professionnaliser pour améliorer la qualité de l'offre de services**

Concernant les métiers du tourisme, l'Alliance souhaite des mesures d'urgence pour gérer la crise des ressources humaines dont la réduction des charges salariales progressive et proportionnelle au nombre de salariés dans l'entreprise présentera l'avantage d'inciter à l'embauche. Enfin, le document propose de renforcer la formation y compris continue et l'apprentissage. Afin de développer des logiques d'employabilité en cohérence avec les besoins des entreprises et conformes aux destinations, l'Alliance propose notamment que les entreprises soient intégrées dans les conseils d'administration de tous établissements d'enseignement supérieur et des centres de formation. La stratégie française proposée devrait également travailler à l'attractivité de ces métiers et renforcer l'implication des Français vis-à-vis du tourisme.

### **S'adapter en simplifiant les normes et les procédures administratives**

Dernière proposition : Redéfinir un cadre légal et simplifier les procédures administratives à même de favoriser la compétitivité des entreprises du secteur. L'Alliance propose de créer en urgence une instance de simplification du droit s'appliquant au secteur, composée d'acteurs du secteur du tourisme, d'élus, de hauts fonctionnaires, et de membres du Conseil national d'évaluation des normes. Pour finir, le document invite à mettre en place un guichet unique des services de l'État au niveau des préfectures de département.

[Accéder au document](#)

## **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**



### **Parution du premier rapport du comité d'évaluation de France Relance**

Alors que 47 milliards d'euros ont été engagés et 29 milliards d'euros décaissés sur les 100 milliards d'euros de France relance, le comité d'évaluation du plan estime que l'objectif de 70 milliards d'euros engagés d'ici fin 2021 devrait être atteint. Présidé par Benoît Cœuré, ancien membre du directoire de la Banque centrale européenne, le comité d'évaluation du plan de relance a été créé par la

loi de finances initiale pour 2021 et installé au printemps 2021. Il prend la suite du comité de suivi et d'évaluation des mesures de soutien aux entreprises confrontées à l'épidémie de Covid-19, avec une composition adaptée pour refléter les dimensions sociales et écologiques du plan de relance. Les premiers redéploiements en 2021 se sont notamment traduits par la proposition d'ouverture de 1,2 milliard d'euros d'autorisations d'engagement au profit de la mission « *plan de relance* », inscrite au projet de loi de finances pour 2022. Afin de maintenir l'enveloppe du plan à 100 milliards d'euros, un schéma de redéploiement sera présenté en loi de finances rectificative de fin de gestion qui sera examinée par le Parlement en novembre 2021. Une évaluation plus complète de l'impact du plan de relance est prévue à partir de 2022.

### **Dimensionnement et santé économique**

Le rapport souligne que le plan de relance français est d'une ampleur comparable à celle des plans de relance des principaux partenaires européens à l'exception de l'Italie. La France et l'Allemagne se distinguent par une vitesse de décaissement plus rapide. L'ambition de court terme visant à retrouver le niveau de PIB de 2019 d'ici l'été 2022 devrait être satisfaite en avance. Selon l'Insee, le PIB se situerait, au troisième trimestre 2021, 0,6 point en dessous de son niveau d'avant-crise, qu'il rejoindrait en fin d'année. Cependant, des difficultés persistent avec les pénuries de certains matériaux et biens qui augmentent les prix.

### **Manque d'objectifs quantitatifs**

Le rapport a ciblé quelques mesures de France Relance : la réduction de la consommation énergétique et des émissions de gaz à effet de serre pour les dispositifs de soutien à la rénovation énergétique des bâtiments, l'environnement et la résilience pour le soutien aux investissements industriels et l'insertion durable des jeunes dans l'emploi pour le plan « 1 jeune 1 solution ». Ces objectifs de moyen terme n'étaient pas quantifiés, ce qui complique l'analyse. Cependant, le rapport souligne que « *les éléments disponibles ne permettent pas de garantir, à ce stade, que l'impact des dispositifs évalués sera optimal* ».

### **Rénovation énergétique des bâtiments des collectivités**

Le plan prévoit 1,3 milliard d'euros au profit des collectivités territoriales, dont 650 millions d'euros pour les communes et les EPCI. Le processus de sélection des projets était proche de ceux déjà utilisés pour répartir les dotations de soutien de l'État aux investissements des collectivités locales. Le rapport indique l'absence de données pour évaluer l'impact de ces rénovations mais une analyse de la direction générale des collectivités locales paraîtra d'ici la fin de l'année. Le rapport pointe toutefois que « *dans le cas des rénovations énergétiques des bâtiments publics et des logements privés, l'impératif de rapidité, dans un contexte de structuration progressive de la filière, n'a pas nécessairement conduit à soutenir les projets les plus efficaces du point de vue des économies d'énergie à long terme* ».

[Accéder au rapport](#)

## **MOBILITÉ**



### **Lancement d'un appel à partenariat du Cerema pour des plans de mobilité simplifiés dans les villes moyennes**

Le Cerema vient de lancer un appel à partenariat à l'attention des villes moyennes souhaitant monter en compétence collectivement sur le plan de mobilité simplifié (PdMS), un nouvel outil créé en 2019 par la loi d'orientation des mobilités (LOM) pour les autorités organisatrices de la mobilité non soumises à l'obligation d'élaborer un plan de mobilité (PdM). L'appel à partenariat s'adresse notamment aux territoires structurés autour d'une ou plusieurs villes moyennes, dont ceux qui se sont saisis de la compétence pour organiser les mobilités au niveau local à partir du 1er juillet 2021. Il doit permettre aux candidats retenus de partager les retours d'expérience de collectivités territoriales partenaires et du Cerema, et d'être accompagnés collectivement dans le processus d'élaboration d'un plan de mobilité simplifié en ville moyenne. Les collectivités intéressées sont invitées à prendre contact avec le Cerema d'ici le 31 décembre 2021 [via l'adresse mail](#).

[Accéder au cahier des charges](#)

## **URBANISME**



### **S'inscrire à la formation du CEPRI sur la réduction de la vulnérabilité à l'inondation**

Le 23 novembre prochain, de 9h30 à 16h30, le CEPRI (Centre Européen de Prévention du Risque d'Inondation, dont est membre *Villes de France*) organise une journée de formation à distance sur le thème de « *La réduction de la vulnérabilité des activités et infrastructures au risque d'inondation* ». Celle-ci s'adresse en particulier aux élus et personnels de collectivités territoriales susceptibles de porter une démarche de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités et infrastructures dans le cadre notamment des PAPI (Plans d'Actions de Prévention des inondations). La France compte neuf millions d'emplois en zone inondable ainsi que de très nombreux équipements et réseaux vulnérables au risque d'inondation. La réduction de la vulnérabilité des activités et des infrastructures constitue donc un enjeu majeur pour nos territoires. Or, si des initiatives émergent localement visant à adapter ces enjeux au risque d'inondation, la mise en œuvre de ce type de démarche n'est pas simple et se heurte à un certain nombre de freins et d'obstacles de diverses natures. Construite selon une alternance d'éléments de méthodologie et de cas concrets, cette formation propose des clés pour mettre en place sur votre territoire une démarche de réduction de la vulnérabilité des activités et infrastructures au risque d'inondation. Pour s'inscrire, il faut contacter directement le secrétariat du CEPRI : [par mail](#) ou au 02 38 21 15 22.

[Programme](#)

**Edité par Villes de France**  
94 rue de Sèvres - 75007 Paris  
Tél. : 01 45 44 99 61  
<http://www.villesdefrance.fr>  
© O.U. © Fotolia

**Directeur de la publication**  
Gil Avérous  
**Directeur délégué**  
Jean-François Debat

**Rédacteur en chef**  
Guillaume Ségala  
**Rédaction**  
Armand Pinoteau, Margaux Beau, Arthur  
Urban, Anaëlle Chouillard  
**Secrétariat**  
Anissa Ghaidi